



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article166>

Pouvoir législatif

Les élus vont-ils rester dans les fers ?

- Articles de presse - Articles -



Date de mise en ligne : mardi 1er mai 2007

Union des Forces de Progrès

« Le Pouvoir législatif appartient au parlement » dispose l'article 45 de la constitution du 20 juillet 1991. Les droits fondamentaux des personnes, la loi des finances, la détermination des crimes et délit, les procédures civiles et les voies d'exécution, la sauvegarde du patrimoine culturel historique, les impôts, la nationalisation des entreprises...sont du domaine de la loi. C'est-à-dire relèvent du champ d'action des députés et sénateurs. Autre signe de l'importance accordée aux deux chambres : C'est le parlement qui autorise la déclaration de guerre.

L'assemblée nationale, par le vote d'une motion de censure, peut provoquer la chute du gouvernement. Les parlementaires, par des amendements ou des propositions de loi, peuvent ne pas laisser l'initiative au gouvernement.

Au chapitre pouvoir législatif, les amendements constitutionnels du 25 juin 2003 n'ont rien modifié. Les députés et sénateurs de l'avant trois août ont les mêmes pouvoirs que ceux qui viennent d'être installés. Seulement au temps de Ould Taya, les orientations du Président de la république avaient force de lois organiques. Les propositions de lois, ce n'était pas le sport favori des élus. Ils attendaient sagement les projets de loi du gouvernement et les enregistraient à main levée et en rangs serrés. Le premier parlement de la Mauritanie moyennement démocratique va-t-il rompre avec l'unanimité législative appauvrissante. Les députés et sénateurs vont-ils user des pouvoirs que leur confère la constitution ou vont-ils comme ceux d'avant rester dans les fers ? La présence au sein de l'assemblée nationale de fossiles de la demande démocratique comme Mohamed el Moustapha O. Bedreddine, président de l'UFP, pousse à l'optimisme. Avec une forte minorité d'opposants issus de l'opposition traditionnelle, le passage des ministres à l'assemblée nationale et au sénat ne sera plus une simple promenade de santé. Les deux chambres du parlement renferme aussi certaines des figures qui disaient que « la Mauritanie était un paradis au nomment ou tout allait mal ». Les députés et sénateurs du parlement de l'avant trois août qui ont sauvé leur mandat, vont-ils se mettre à l'école de la contestation ou continuer à avaler sans se poser de question ce qui semble venir d'en haut ? Le premier signe n'est pas rassurant. Après avoir grincé les dents, ils ont voté quasi unanimement Messaopud Ould Boulkheir. Probablement parce que le Président de la République l'a demandé.

Khalilou Diagana khalioubi@yahoo.fr